



**DELIBERATION N° 21/151 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
PRENANT ACTE DE LA RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE  
CONCERNANT L'ABROGATION D'UNE DÉLIBÉRATION**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A RITTIFICAZIONI DI UN SBAGLIU MATIRIALI IN QUANTU  
À L'ABRUGAZIONI DI UNA DELIBERAZIONI**

---

**REUNION DU 28 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juillet, la commission permanente, convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le Code l'action sociale et des familles,
- VU** le Code de la santé publique,
- VU** le Code de la sécurité sociale,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 et le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021,
- VU** la délibération n° 18/281 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2021 prenant acte du « Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période 2018-2021 »,
- VU** la délibération n° 20/148 AC de l'Assemblée de Corse du 5 novembre 2020 approuvant l'actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse,
- VU** la délibération n° 21/092 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 adoptant le règlement actualisé des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de rectifier une erreur matérielle intervenue dans la délibération n° 21/092 AC, à savoir l'abrogation de la délibération n° 20/148 AC du 5 novembre 2020 approuvant l'actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse,

**APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI,

Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCHANGELI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**ADOpte** l'annulation de l'abrogation de la délibération n° 20/148 AC de l'Assemblée de Corse du 5 novembre 2020 relative à l'actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse, votée par la délibération n° 21/092 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 adoptant le règlement actualisé des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 28 JUILLET 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RITTIFICAZIONI DI UN SBAGLIU MATIRIALI IN QUANTU  
À L'ABRUGAZIONI DI UNA DELIBERAZIONI**

**RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE  
CONCERNANT L'ABROGATION D'UNE DÉLIBÉRATION**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

L'Assemblée de Corse a adopté le 30 avril 2021 la version finale et actualisée du Règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Ce règlement vise à définir les prises en charge des situations individuelles, par, notamment l'attribution d'allocations (APA, PCH, RSA,...) et de secours financiers d'urgence à des personnes vulnérables, en difficulté, qu'il s'agisse de personnes isolées, de familles avec ou sans enfants et de bénéficiaires du RSA.

Dans ce cadre, les délibérations prises antérieurement ont été abrogées.

Or, à la suite d'une erreur matérielle, la délibération n° 20/148 AC de l'Assemblée de Corse du 5 novembre 2020 approuvant l'actualisation du règlement des interventions sociales, médicosociales et de santé de Corse, a fait partie de ces abrogations, à tort.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir annuler l'abrogation de cette délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.